

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1042 relative à la prestation de serment de M. Périe (André), inspecteur de la Sûreté nationale, officier de Police judiciaire.

n° 1042

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1952

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Périé (André), inspecteur de 2e classe de la Sûreté nationale, en service détaché en Côte Française des Somalis, officier de Police Judiciaire, auxiliaire du Procureur de la République, prêterà serment conformément à la loi.